



ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

**RAPPORT DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE SUR
LES TRAVAUX DE SA QUINZIÈME SESSION, TENUE À MARRAKECH
DU 29 OCTOBRE AU 8 NOVEMBRE 2001**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA SESSION (Point 1 de l'ordre du jour)	1 et 2	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION (Point 2 de l'ordre du jour).	3 - 9	3
A. Adoption de l'ordre du jour	3 et 4	3
B. Organisation des travaux de la session	5 et 6	5
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président ...	7 - 9	5
III. QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES (Point 3 de l'ordre du jour)	10 - 35	5
A. Contribution au Sommet mondial pour le développement durable	10	5
B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties	11 - 14	6
C. Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention	15 - 22	7
D. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales	23 - 30	8
E. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003	31 - 34	9
F. Autres questions	35	9

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. QUESTIONS CONCERNANT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS (Point 4 de l'ordre du jour).....	36 - 38	10
V. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 5 de l'ordre du jour).....	39 - 44	10
A. Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5).....	39	10
B. Possibilité d'élaborer des lignes directrices pour l'examen des communications nationales	40 et 41	10
C. Troisièmes communications nationales: l'examen des communications et le fichier des experts.....	42 - 44	11
VI. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION (Point 6 de l'ordre du jour).....	45 - 54	12
A. Troisième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.....	45 et 46	12
B. Rapport du Groupe consultatif d'experts aux organes subsidiaires	47 - 51	12
C. Fourniture d'un appui financier et technique.....	52 - 54	13
VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (Point 7 de l'ordre du jour).....	55 - 64	14
A. Résultats provisoires de l'exercice financier 2000-2001	55 et 56	14
B. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions	57 - 60	15
C. Application de l'Accord de Siège.....	61- 64	15
VIII. QUESTIONS DIVERSES (Point 8 de l'ordre du jour)	65 - 67	16
IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION (Point 9 de l'ordre du jour).....	68	16
X. CLÔTURE DE LA SESSION	69	16
<u>Annexes</u>		
I. Projet de décision à examiner par l'organe subsidiaires de mise en œuvre à sa seizième session.....		17
II. Liste des documents dont l'organe subsidiaire de mise en œuvre était saisi à sa quinzième session.....		19

I. OUVERTURE DE LA SESSION

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a tenu sa quinzième session au Palais des congrès à Marrakech (Maroc), du 29 octobre au 8 novembre 2001.
2. Le Président du SBI, M. John Ashe (Antigua-et-Barbuda), a ouvert la session le 29 octobre et accueilli toutes les Parties ainsi que les observateurs. Il a observé qu'à ce jour 186 Parties au total avaient ratifié la Convention ou y avaient adhéré et que 42 Parties avaient ratifié le Protocole de Kyoto ou y avaient adhéré.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 29 octobre, le SBI a examiné l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote FCCC/SBI/2001/10.
4. À la même séance, le SBI a adopté l'ordre du jour suivant:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session;
 - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président.
 3. Questions renvoyées à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre par la Conférence des Parties:
 - a) Contribution au Sommet mondial pour le développement durable;
 - b) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties;
 - c) Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention:
 - i) Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention;
 - ii) Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I;

- d) Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales:
 - i) Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties;
 - ii) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2005-2007;
 - e) Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003;
 - f) Autres questions.
4. Questions concernant les pays les moins avancés.
5. Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention:
- a) Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5);
 - b) Possibilité d'élaborer des lignes directrices pour l'examen des communications nationales;
 - c) Troisièmes communications nationales: l'examen de ces communications et le fichier d'experts.
6. Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention:
- a) Troisième compilation-synthèse des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention;
 - b) Rapport du Groupe consultatif d'experts aux organes subsidiaires;
 - c) Fourniture d'un appui financier et technique.
7. Questions administratives et financières:
- a) Résultats provisoires de l'exercice financier en cours (2000-2001);
 - b) Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions;
 - c) Application de l'Accord de Siège.
8. Questions diverses.
9. Rapport sur les travaux de la session.

B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBI a examiné ce point à sa 1^{re} séance, le 29 octobre. Le Président l'a informé du calendrier des séances. Le SBI était saisi du document FCCC/SBI/2001/10.

6. À la même séance, le SBI a renvoyé le point 5 a) «Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention: activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5)», à l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) pour qu'il l'examine à la session en cours. Le SBI a également renvoyé à cet organe, pour examen, une demande de la Croatie concernant le calcul de ses émissions correspondant à l'année de référence (FCCC/SBI/2001/MISC.3).

C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

7. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2001/10.

8. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que conformément à l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, le SBI était appelé à élire son vice-président et son rapporteur. La dernière élection pour pourvoir ces deux postes s'était tenue à la fin de 1998. Le Président a remercié les titulaires actuels, qui occupaient ces fonctions depuis février 1999, et les a priés de rester en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Il a également indiqué au SBI que les consultations se poursuivaient et qu'il tiendrait les délégués informés de tout progrès réalisé. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

2. Conclusions

9. À la 3^e séance, le Président a informé les participants que les groupes régionaux étaient parvenus à un accord, et il a annoncé les noms des candidats aux fonctions de vice-président et de rapporteur. Le SBI a élu M^{me} Daniela Stoytcheva (Bulgarie), Vice-Présidente, et M^{me} Emily Ojoo-Massawa (Kenya), Rapporteur, l'une et l'autre pour un mandat d'un an, renouvelable une fois. Le Président a indiqué qu'elles prendraient leurs fonctions après la quinzième session et a remercié le Bureau en exercice pour ses travaux.

III. QUESTIONS RENVOYÉES À L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Contribution au Sommet mondial pour le développement durable

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

10. À la 1^{re} séance, le 29 octobre, le Président a informé le SBI que, suite à une décision prise par le Bureau lorsqu'il s'était réuni à Marrakech le 10 septembre, il avait été proposé que cette

question soit examinée par la Conférence des Parties au titre du point 4 de son ordre du jour et que la Conférence en avait ainsi décidé à sa 1^{re} séance plénière, le 29 octobre. Le SBI ne devrait donc avoir aucune décision à prendre à ce sujet.

B. Rapport du Fonds pour l'environnement mondial
à la Conférence des Parties
(Point 3 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

11. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re}, 2^e et 3^e séances, les 29 et 30 octobre et le 6 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/2001/8. Des déclarations ont été faites par les représentants de trois Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres et un autre au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

12. À la 1^{re} séance, le Président a invité le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à faire une communication orale sur le rapport du Fonds lors de la 2^e séance.

13. À la 2^e séance, le représentant du secrétariat du FEM a fait une communication orale.

2. Conclusions

14. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du rapport du FEM à la Conférence des Parties (FCCC/CP/2001/8). Ce rapport renseigne sur la manière dont le FEM a appliqué les directives et les décisions de la Conférence des Parties conformément au mémorandum d'accord conclu entre la Conférence des Parties et le Conseil du FEM. Le SBI a salué les efforts accomplis par le FEM pour appuyer le renforcement des capacités dans le cadre de son Initiative de renforcement des capacités;

b) Le SBI a également noté que le FEM, en tant qu'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, contribuait grandement à appuyer les efforts entrepris par les Parties pour faire face aux problèmes liés aux changements climatiques, et a demandé instamment au FEM: a) de rationaliser ses procédures afin de réduire les délais entre l'approbation des projets et le décaissement des fonds, et en outre, b) d'encourager ses agents d'exécution à être plus réceptifs aux demandes d'appui financier et technique des pays en développement;

c) Le SBI a rappelé les dispositions pertinentes des décisions 2/CP.4 et 8/CP.5 et demandé instamment au FEM de faciliter la fourniture d'un appui financier aux Parties non visées à l'annexe I qui demandaient des fonds pour l'établissement de leur deuxième communication nationale;

d) Le SBI a noté aussi les préoccupations exprimées par quelques Parties quant au caractère adéquat de l'aide apportée par le FEM aux programmes visant à appuyer l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I;

e) Le SBI a en outre pris note des conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique concernant le troisième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans lesquelles il était instamment demandé au FEM de dégager des ressources financières pour permettre une large diffusion du troisième rapport d'évaluation;

f) Le SBI a pris note également des conclusions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique concernant les ressources financières nécessaires aux fins de l'application de l'article 6 de la Convention, dans lesquelles il était instamment demandé au FEM de dégager des ressources financières à cet effet.

C. Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention

(Point 3 c) de l'ordre du jour)

- a) Proposition visant à modifier les listes figurant aux annexes I et II de la Convention en supprimant le nom de la Turquie: examen des informations disponibles et, éventuellement, adoption de décisions au titre de l'alinéa f du paragraphe 2 de l'article 4

1. Délibérations

15. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/CP/2001/11. Des déclarations ont été faites par une Partie parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par un État observateur.

16. À la 1^{re} séance, le Président a chargé M. Klaus Radunsky (Autriche) de mener des consultations officieuses sur ce point.

17. À la 3^e séance, M. Radunsky a rendu compte au SBI des résultats de ces consultations. À l'invitation du Président, un représentant d'un État observateur a fait une déclaration après l'adoption des conclusions ci-dessous.

2. Conclusions

18. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, à sa septième session, le projet de décision publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.8¹.

- b) Proposition d'amendement du Kazakhstan visant à ajouter le nom de ce pays sur la liste figurant à l'annexe I

1. Délibérations

19. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par six Parties, dont l'une parlant au nom

¹ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 26/CP.7).

du Groupe des 77 et de la Chine et une autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

20. À la 1^{re} séance, le Président a chargé M. Klaus Radunsky (Autriche) de mener des consultations officieuses sur ce point.

21. À la 3^e séance, M. Radunsky a rendu compte au SBI des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

22. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, à sa septième session, le projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.9².

D. Dispositions à prendre en vue des réunions intergouvernementales

(Point 3 d) de l'ordre du jour)

i) Date et lieu de la huitième session de la Conférence des Parties

1. Délibérations

23. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de cinq Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

24. À la 1^{re} séance, le Président a chargé M. Karsten Sach (Allemagne) de mener des consultations officieuses sur ce point.

25. À la 3^e séance, M. Sach a rendu compte au SBI des résultats de ces consultations, qui n'étaient pas concluants; le temps faisant défaut pour régler la question au sein du SBI, il a proposé au Président de la renvoyer à la Conférence des Parties pour examen.

2. Conclusions

26. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, se fondant sur le rapport et la proposition de M. Sach, a renvoyé ce point à la Conférence des Parties pour qu'elle l'examine à sa septième session.

ii) Calendrier des réunions des organes créés en application de la Convention pour la période 2005-2007

1. Délibérations

27. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Les représentants de trois Parties ont fait des déclarations.

² Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4, sect. V, C.

28. À la 1^{re} séance, le Président a chargé M. Karsten Sach (Allemagne) de mener des consultations officieuses sur ce point.

29. À la 3^e séance, M. Sach a rendu compte au SBI des résultats de ces consultations.

2. Conclusions

30. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter, à sa septième session, le projet de conclusions figurant dans le document FCCC/CP/2001/CRP.15³.

E. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

(Point 3 e) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

31. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, les 30 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2001/17 et Add.1 et 2, que le Secrétaire exécutif a présentés à la 2^e séance. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont l'un parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

32. À la 2^e séance, le Secrétaire exécutif a répondu aux questions et apporté certains éclaircissements. Le Président a procédé à des consultations officieuses sur le projet de budget-programme révisé pour l'exercice biennal 2002-2003.

33. À la 3^e séance, le représentant d'une Partie a sollicité des éclaircissements, qui lui ont été fournis par le Président.

2. Conclusions

34. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, à sa septième session, le projet de décision publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.3, modifié comme suit: au paragraphe 14 du projet de décision, le chiffre de 6,5 millions de dollars É.-U. devrait être remplacé par 6,8 millions de dollars É.-U.⁴.

F. Autres questions

(Point 3 f) de l'ordre du jour)

35. Aucune autre question n'avait été renvoyée par la Conférence des Parties au SBI pour examen à sa quinzième session.

³ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4, sect. V, A.

⁴ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 38/CP.7).

IV. QUESTIONS CONCERNANT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

36. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 4^e séances, les 30 octobre et 8 novembre, respectivement. Des déclarations ont été faites par les représentants de sept Parties, dont l'un parlant au nom du groupe des pays les moins avancés et un autre au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

37. À la 2^e séance, à l'invitation du Président, le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait une déclaration. À la même séance, le SBI est convenu de traiter ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M. Sibusiso Gamede (Afrique du Sud).

2. Conclusions

38. À sa 4^e séance, le 8 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter, à sa septième session, le projet de conclusions publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.11, en supprimant les crochets, les projets de décision publiés sous les cotes FCCC/SBI/2001/L.12 et FCCC/SBI/2001/L.14, en supprimant les crochets, et le projet de décision publié sous la cote FCCC/CP/2001/L.26⁵.

V. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION

(Point 5 de l'ordre du jour)

A. Activités en cours concernant la notification et l'examen des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention (application des décisions 3/CP.5 et 6/CP.5)

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

39. À la 2^e séance, le 30 octobre, le Président a rappelé que le SBI avait décidé, au titre du point 2 b) de son ordre du jour, de renvoyer ce point au SBSTA pour examen à la session en cours.

B. Possibilité d'élaborer des lignes directrices pour l'examen des communications nationales

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

40. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, les 30 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2001/INF.4. À la 2^e séance, le représentant du secrétariat a présenté le document et fait un rapport oral.

⁵ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décisions 27/CP.7, 28/CP.7, 29/CP.7 et section V, D).

2. Conclusions

41. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du rapport sur les travaux d'un atelier destiné à permettre aux Parties visées à l'annexe I de la Convention (Parties visées à l'annexe I) d'échanger des informations sur les préparatifs entrepris en vue de l'établissement des troisièmes communications nationales et de réfléchir aux moyens de s'assurer le concours d'experts pour le processus d'examen (FCCC/SBI/2001/INF.4);

b) Le SBI a également pris note du rapport oral du secrétariat sur la possibilité d'élaborer des lignes directrices pour l'examen des communications nationales des Parties visées à l'annexe I;

c) Le SBI a conclu qu'il reviendrait sur la question de l'élaboration de lignes directrices pour l'examen des communications nationales des Parties visées à l'annexe I lors d'une session ultérieure, en tenant compte des résultats de l'examen approfondi des communications nationales qui devaient être présentées avant le 30 novembre 2001 au plus tard ainsi que des nécessités du processus d'examen.

C. Troisièmes communications nationales: l'examen des communications et le fichier des experts

(Point 5 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

42. Le SBI a examiné ce point à ses 2^e et 3^e séances, les 30 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2001/13, FCCC/SBI/2001/INF.6 et FCCC/SBI/2001/INF.7. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

2. Conclusions

43. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du document FCCC/SBI/2001/13 contenant les données des inventaires nationaux sur les gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I pour la période 1990-1999;

b) Le SBI a noté avec satisfaction l'augmentation du nombre de Parties visées à l'annexe I qui avaient notifié leurs inventaires conformément aux directives FCCC et en temps voulu. Il a invité instamment les Parties visées à l'annexe I qui n'avaient pas encore communiqué leurs inventaires nationaux des gaz à effet de serre, ou qui l'avaient fait sans se conformer aux directives FCCC, de n'épargner aucun effort pour s'acquitter de leurs obligations dans les meilleurs délais;

c) Le SBI a pris note du document du FCCC/SBI/2001/INF.7 et a décidé de l'examiner plus avant à sa seizième session, en même temps que la question de savoir comment optimiser le processus d'examen et l'analyse de ses résultats.

44. À la même séance, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter à sa septième session le projet de décision publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.5⁶.

**VI. COMMUNICATIONS NATIONALES DES PARTIES NON VISÉES
À L'ANNEXE I DE LA CONVENTION**
(Point 6 de l'ordre du jour)

**A. Troisième compilation-synthèse des communications nationales initiales
des Parties non visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 6 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

45. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi du document FCCC/SBI/2001/14. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations.

2. Conclusions

46. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter à sa septième session le projet de décision publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.4⁷.

B. Rapport du Groupe consultatif d'experts aux organes subsidiaires

(Point 6 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

47. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re}, 3^e et 4^e séances, les 29 octobre et 6 et 8 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2001/15, FCCC/SBI/2001/INF.11, FCCC/SBI/2001/MISC.2 et FCCC/SBI/2001/MISC.2/Add.1. Des déclarations ont été faites par des représentants de neuf Parties, dont l'un parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres.

48. À la 1^{re} séance, le Président a rappelé que le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention avait présenté au SBI, à sa quatorzième session, son rapport préliminaire (FCCC/SBI/2001/8), qui contenait des recommandations concernant l'appui financier et technique et l'amélioration des directives FCCC pour la notification, ainsi que des recommandations pour améliorer les méthodes et

⁶ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 33/CP.7).

⁷ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 30/CP.7).

les modèles du GIEC. Le Président a également rappelé que le SBI, à sa quatorzième session, avait invité les Parties à soumettre, avant le 15 septembre 2001 au plus tard, leurs observations au sujet: i) du rapport préliminaire du Groupe consultatif d'experts, et ii) du déroulement du processus visant à améliorer les lignes directrices concernant les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, conformément à la décision 8/CP.5. Le Président a noté que le secrétariat, comme l'avait demandé le SBI, avait rassemblé les observations soumises par les Parties sur ces questions dans un seul document (FCCC/SBI/2001/MISC.2) et avait établi un rapport de synthèse (FCCC/SBI/2001/INF.11). Le Président du Groupe consultatif d'experts, M. Philip Weech (Bahamas), a présenté le rapport du Groupe (FCCC/SBI/2001/15). À la même séance, le SBI a décidé d'examiner ce point dans le cadre d'un groupe de contact présidé par M^{me} Emily Ojoo-Massawa (Kenya).

49. À la 3^e séance, M^{me} Emily Ojoo-Massawa a rendu compte au SBI des résultats des travaux du groupe de contact.

2. Conclusions

50. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a exprimé ses remerciements au Groupe consultatif d'experts pour l'excellent travail qu'il avait accompli et pour son rapport contenant des recommandations visant à améliorer les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Le SBI a également remercié le secrétariat de l'appui substantiel qu'il avait apporté au Groupe consultatif d'experts pour permettre à celui-ci de s'acquitter de son mandat tel qu'il était défini dans l'annexe à la décision 8/CP.5.

51. À ses 3^e et 4^e séances, le SBI a recommandé à la Conférence des Parties d'adopter à sa septième session les projets de décision publiés sous les cotes FCCC/SBI/2001/L.20 et FCCC/SBI/2001/L.10/Rev.1⁸.

C. Fourniture d'un appui financier et technique

(Point 6 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

52. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2001/INF.8 et FCCC/SBI/2001/INF.9. Le représentant d'une Partie a fait une déclaration.

53. À la 1^{re} séance, le Président a noté qu'un tableau intitulé «État d'avancement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» avait été établi par le secrétariat et affiché sur le site Web de la Convention (FCCC/WEB/2001/2). Il a également rappelé que, par sa décision 12/CP.4, la Conférence des Parties avait prié le secrétariat de compiler et mettre à la disposition des Parties une liste des projets soumis par les Parties

⁸ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décisions 31/CP.7 et 32/CP.7).

non visées à l'annexe I conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention. Cette liste de projets, régulièrement mise à jour, était affichée sur le site Web de la Convention (FCCC/WEB/2001/1). Une copie papier de ces deux documents pouvait être obtenue sur demande.

2. Conclusions

54. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBI a pris note du rapport du secrétariat sur ses activités visant à faciliter la fourniture d'un appui financier et technique ainsi que des informations sur les communications des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2000/INF.8). Il a également pris note des besoins techniques, des préoccupations et des problèmes signalés par les Parties non visées à l'annexe I dont les communications nationales initiales étaient encore en cours d'établissement;

b) Le SBI a également pris note des progrès réalisés par les Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales (FCCC/WEB/2001/2), ainsi que des projets de réduction des gaz à effet de serre soumis par les Parties non visées à l'annexe I aux fins de financement, conformément au paragraphe 4 de l'article 12 de la Convention (FCCC/WEB/2001/1), et il a recommandé que ces projets soient portés, par les voies établies, à l'attention du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et, selon qu'il conviendrait, d'autres institutions de financement bilatérales et multilatérales;

c) Le SBI a noté avec satisfaction les informations détaillées fournies par l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, le FEM, sur son appui financier, à savoir les dates de décaissement des fonds au titre d'activités habilitantes aux fins de l'établissement des communications nationales initiales des Parties non visées à l'annexe I (FCCC/SBI/2001/INF.9), et a invité le FEM à continuer de fournir des informations sur les fonds effectivement disponibles au titre d'activités habilitantes.

VII. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

(Point 7 de l'ordre du jour)

A. Résultats provisoires de l'exercice financier 2000-2001

(Point 7 a) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

55. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/SBI/2001/16, FCCC/SBI/2001/INF.5 et FCCC/SBI/2001/INF.10.

2. Conclusions

56. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné une proposition du Président, a recommandé à la Conférence d'adopter à sa septième session le projet de décision publié sous la cote FCCC/SBI/2001/L.6⁹.

B. Solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions (Point 7 b) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

57. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement. Le secrétariat s'est référé au document FCCC/SBI/2000/10, annexe II, comme base possible de discussion. Le représentant d'une Partie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, a fait une déclaration.

58. À la 1^{re} séance, le Président a chargé M. Philip Weech (Bahamas) de mener des consultations officieuses sur ce point.

59. À la 3^e séance, M. Weech a informé le SBI que les consultations se poursuivaient, et a proposé de reporter à la session suivante du SBI la mise au point définitive du projet de décision.

2. Conclusions

60. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI, après avoir examiné les résultats des consultations officieuses, a décidé de reporter à sa seizième session l'examen de ce point, en vue de recommander à la Conférence des Parties un projet de décision pour adoption à sa huitième session (voir annexe I ci-dessous).

C. Application de l'Accord de Siège (Point 7 c) de l'ordre du jour)

1. Délibérations

61. Le SBI a examiné ce point à ses 1^{re} et 3^e séances, les 29 octobre et 6 novembre, respectivement.

62. À la 1^{re} séance, le représentant de l'Allemagne a rendu compte oralement des progrès accomplis par son Gouvernement en ce qui concerne la fourniture de locaux à usage de bureau au secrétariat de la Convention et d'autres entités des Nations Unies à Bonn, la mise en place des installations de conférence et l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et de leurs familles. Dans sa réponse, le Secrétaire exécutif a déclaré qu'il espérait vivement que les améliorations se poursuivraient sur tous ces plans dans le cadre de l'Accord de Siège.

⁹ Le texte adopté figure dans le document FCCC/CP/2001/13/Add.4 (décision 39/CP.7).

2. Conclusions

63. À sa 1^{re} séance, le 29 octobre, le SBI a pris note des déclarations faites par le représentant du Gouvernement hôte et le Secrétaire exécutif.

64. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI a invité le Gouvernement hôte et le Secrétaire exécutif à lui rendre compte à sa prochaine session des progrès accomplis.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

(Point 8 de l'ordre du jour)

1. Délibérations

65. Des déclarations ont été faites au titre de ce point par les représentants de quatre Parties lors des 2^e et 3^e séances, les 30 octobre et 6 novembre, respectivement.

66. À la 2^e séance, l'un de ces représentants, parlant au nom du groupe des pays les moins avancés, a informé le SBI des difficultés que les délégations de ce groupe avaient rencontrées s'agissant des dispositions relatives à leur voyage prises par le secrétariat.

2. Conclusions

67. À sa 3^e séance, le 6 novembre, le SBI a constaté que le secrétariat avait pris note des difficultés mentionnées et avait entrepris d'y remédier en consultation avec les délégations concernées, au cas par cas.

IX. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SESSION

(Point 9 de l'ordre du jour)

68. À sa 4^e séance, le 8 novembre, le SBI a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa quinzième session (FCCC/SBI/2001/L.2). À la même séance, sur proposition du Président, le SBI a autorisé le Rapporteur à achever, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président, le rapport sur les travaux de la session.

X. CLÔTURE DE LA SESSION

69. Le Président a remercié les membres du Bureau sortant, ainsi que les délégués et les observateurs, des efforts qu'ils avaient tous déployés sous sa présidence pour atteindre les buts du SBI, ajoutant qu'il avait eu plaisir à travailler en collaboration avec eux tout au long de son mandat. Il a également remercié le secrétariat pour le professionnalisme de son appui et a souhaité tout le succès possible au SBI et à son nouveau Bureau.

Annexe I

**PROJET DE DÉCISION À EXAMINER PAR L'ORGANE SUBSIDIAIRE
DE MISE EN ŒUVRE À SA SEIZIÈME SESSION**

**Solutions [envisageables] pour remédier au paiement
tardif des contributions**

La Conférence des Parties,

Rappelant l'alinéa b du paragraphe 8 de ses procédures financières¹⁰,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire exécutif sur les solutions envisageables pour remédier au paiement tardif des contributions (FCCC/SBI/2000/2),

1. *Demande instamment* à toutes les Parties à la Convention de noter que les contributions au budget de base sont dues le 1^{er} janvier de chaque année, et de verser sans retard l'intégralité de leurs contributions pour cette date;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif de continuer à appliquer des mesures de persuasion appropriées [et des mesures d'incitation positive], notamment d'afficher l'état des contributions sur le site Web de la Convention de manière plus visible, afin d'encourager les Parties à verser leurs contributions à temps;

3. [*Décide qu'à compter du 1^{er} juillet 2002, les Parties qui sont en retard de [deux] [trois] ans ou plus dans le paiement de leurs contributions ne pourront pas, tant qu'elles n'auront pas réglé leurs arriérés de contributions, prétendre:*

- a) *Disposer du droit de vote lors de la prise des décisions par la Conférence des Parties et ses organes subsidiaires;*
- b) *Se porter candidates pour être membres du Bureau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires;*
- c) *Être invitées aux ateliers et autres réunions organisés entre les sessions.]*

4. [*Décide qu'à compter du 1^{er} juillet 2002, les Parties qui pourraient en principe bénéficier d'un financement et qui ont des arriérés de contributions pour deux années entières ou davantage ne recevront pas de fonds pour participer à des sessions;]*¹¹

¹⁰ Telles qu'elles figurent dans le document FCCC/CP/1995/7/Add.1, décision 15/CP.1, annexe I.

¹¹ Quelques Parties souhaitent maintenir ce paragraphe, alors que le représentant du Groupe des 77 et de la Chine en a vivement critiqué la teneur.

5. [*Décide* aussi que les paragraphes 3 et 4 ne s'appliquent pas aux Parties qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés ou des petits États insulaires, à moins qu'elles soient en retard de [trois] [quatre] ans ou plus dans le paiement de leurs contributions.]¹²

¹² Sous réserve des paragraphes 3 et 4. Si ce paragraphe est maintenu, la Communauté européenne et ses États membres préfèrent que seul le paragraphe 4 ne s'applique pas aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires.

Annexe II

**LISTE DES DOCUMENTS DONT L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE
MISE EN ŒUVRE ÉTAIT SAISI À SA QUINZIÈME SESSION**

FCCC/SBI/2001/9	Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre sur les travaux de sa quatorzième session, Bonn, 16-27 juillet 2001
FCCC/SBI/2001/10	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/SBI/2001/11	Contribution au Sommet mondial pour le développement durable
FCCC/SBI/2001/12	Communications nationales des Parties visées à l'annexe I de la Convention. Examen technique des inventaires, rapport sur l'application de la décision 6/CP.5
FCCC/SBI/2001/13	National communications from Parties included in Annexe I to the Convention. Greenhouse gas inventory data 1990-1999
FCCC/SBI/2001/14	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Troisième compilation-synthèse des communications initiales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention
FCCC/SBI/2001/15	Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention. Rapport du Groupe consultatif d'experts aux organes subsidiaires
FCCC/SBI/2001/16	Questions administratives et financières. Recettes et exécution du budget de l'exercice biennal 2000-2001. Rapport intérimaire au 30 juin 2001
FCCC/SBI/2001/17 et Add.1 et 2	Questions administratives et financières. Budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003: programme de travail du secrétariat et ressources nécessaires
FCCC/SBI/2001/INF.4	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Guidelines for the review of national communications. Report of the workshop on the preparation of national communications
FCCC/SBI/2001/INF.5	Administrative and financial matters. Unaudited interim financial statements for the biennium 2000-2001 as at 31 December 2000
FCCC/SBI/2001/INF.6	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Roster of experts for the review of third national communications

FCCC/SBI/2001/INF.7	National communications from Parties included in Annex I to the Convention. Status report on in-depth reviews
FCCC/SBI/2001/INF.8	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Activities to facilitate the provision of financial and technical support
FCCC/SBI/2001/INF.9	National communications from Parties not included in Annex I to the Convention. Provision of financial and technical support. Information on the financial support provided by the Global environment Facility
FCCC/SBI/2001/INF.10	Administrative and financial matters. Status of contributions as at 15 October 2001
FCCC/SBI/2001/INF.11	Consolidated report on the views of Parties on the report of the Consultative Group of Experts to the subsidiary bodies
FCCC/SBI/2001/MISC.1 and Add.1 et 2	Matters relating to the least developed countries. Compilation of submissions on financial needs for the preparation of national adaptation programmes of action by least developed countries
FCCC/SBI/2001/MISC.2	Report of the Consultative Group of Experts to the subsidiary bodies. Submissions from Parties
FCCC/SBI/2001/MISC.3	National communications from Parties included in Annex I to the Convention: Third national communications: review and the roster of experts. Views from a Party
FCCC/CP/2001/5 et Add.1 et 2	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de la seconde partie de sa sixième session, tenue à Bonn du 16 au 27 juillet 2001
FCCC/SBI/1999/2	Amendement à l'annexe I de la Convention. Proposition de la République du Kazakhstan tendant à modifier l'annexe I de la Convention
